



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/30  
5 mars 2007

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Cinquante et unième réunion  
Montréal, 19 – 23 mars 2007

**PROPOSITION DE PROJET: INDONÉSIE**

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante:

Élimination

- Plan national d'élimination des substances du Groupe I Annexe A et des substances des Groupes II et III Annexe B dans les secteurs d'activités suivants:
  - Mise en œuvre et coordination du plan d'élimination PNUD
  - Élimination dans le secteur de la réfrigération (fabrication) PNUD
  - Gestion de l'élimination dans le secteur de la réfrigération (entretien) PNUD
  - Élimination dans le secteur des climatiseurs d'automobile Banque mondiale
  - Élimination dans le secteur des aérosols PNUD, Banque mondiale
  - Élimination dans le secteur des mousses Banque mondiale
  - Élimination dans le secteur des inhalateurs à doseur Banque mondiale
  - Élimination dans le secteur des solvants ONUDI

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

**FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS  
INDONÉSIE**

**TITRE DU PROJET****AGENCE BILATÉRALE /AGENCE D'EXÉCUTION**

Plan national d'élimination des substances du Groupe I Annexe A et des substances des Groupes II et III Annexe B	PNUD, ONUDI et Banque mondiale
--	--------------------------------

**SOUS-TITRES DU PROJET**

(a) Mise en œuvre et coordination du plan d'élimination	PNUD
(b) Élimination dans le secteur de la réfrigération (fabrication)	PNUD
(c) Gestion de l'élimination dans le secteur de la réfrigération (entretien)	PNUD
(d) Élimination dans le secteur des climatiseurs d'automobile	Banque mondiale
(e) Élimination dans le secteur des aérosols	PNUD et Banque mondiale
(f) Élimination dans le secteur des mousses	Banque mondiale
(g) Élimination dans le secteur des inhalateurs à doseur	Banque mondiale
(h) Élimination dans le secteur des solvants	ONUDI

**ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION :**

Kementrian Lingkungan Hidup (KLH)

**DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION DE SAO À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET****A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (tonnes PAO, 2005, en date de février 2007)**

CFC Groupe I Annexe A	2 385,31	TCA, Groupe III Annexe B	0,00
CTC Groupe II Annexe B	0,00	Bromure méthyle Annexe E	31,80

**B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO, 2005, en date de février 2007)**

SAO	Aérosols	Mousses	Réfrig. Fabrication	Réfrig. Entretien	Solvants	Agents transformation	Fumigènes
CFC-11		221,26	154,28	132,00			
CFC-12	180,00		303,98	1 338,19			
CFC-113					32,80		
CFC-115			10,80	12,00			
Bromure de méthyle							Applications autres que celles de quarantaine et de pré expédition: 31,80

**Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)**

30

**PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS : Financement total: 939 000 \$US: Élimination totale: 155,0 tonnes PAO**

<b>DONNÉES RELATIVES AU PROJET</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Total</b>
Objectif de conformité	8 332,7	8 332,7	8 332,7	4 166,3	4 166,3	1 249,9	1 249,9		0	N/D
Consommation maximum annuelle admissible des substances (tonnes PAO)	N/D	N/D	5 546	3 880	<b>2 331</b>	1 122	30	30	0	N/D
Élimination totale annuelle des substances (tonnes PAO)		779	1 666	1 549	<b>1 209</b>	1 092	0	30	0	6 325
Élimination annuelle grâce aux projets en cours (tonnes PAO)	468,0	559	976	652	<b>300</b>	100	0			N/D
Objectif des éliminations annuelles de CFC dans le secteur de la réfrigération (Fabric.) – PNUI (tonnes PAO)	0	0	300	300	<b>300</b>	241	0			1 141

<b>DONNÉES RELATIVES AU PROJET</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Total</b>
Objectif des éliminations annuelles de CFC dans le secteur de la réfrigération (Entretien) – PNUD (tonnes PAO)	0	0	200	300	<b>322</b>	250	0			1 072
Objectif des éliminations annuelles de CFC dans le secteur des climatiseurs d'automobile – Banque mondiale (tonnes PAO)	0	220	110	110	<b>110</b>	365	0			915
Objectif des éliminations annuelles de CFC dans le secteur des aérosols – Banque mondiale (tonnes PAO)	0	0	80	0	<b>0</b>	70	0			150
Objectif des éliminations annuelles de CFC dans le secteur des mousses – Banque mondiale (tonnes PAO)	0	0	0	130	<b>156</b>	66	0			352
Objectif des éliminations annuelles de CFC dans le secteur des inhalateurs à doseur – Banque mondiale (tonnes PAO)	0	0	0	0	<b>0</b>	0	0	30		30
Objectif des éliminations annuelles de CFC dans le secteur des solvants – ONUDI (tonnes PAO) +	0	0	0	57	<b>21</b>	0	0			78
Éliminations annuelles grâce au plans sectoriels (tonnes PAO)	<b>0</b>	220	690	897	<b>909</b>	992	0	30		3 738
<b>COÛTS DU PROJET (\$US)</b>										
PNUD Réfrigération (Fabrication)	1 288 000	2 200 000	1 762 000	750 000	<b>217 000</b>	181 000	-	-	-	6 398 000
Coûts d'appui	111 920	194 000	156 900	67 500	<b>19 530</b>	16 290	-	-	-	566 140
PNUD Réfrigération (Entretien)	2 196 758	1 805 987	500 000	250 000	<b>159 555</b>	-	-	-	-	4 912 300
Coûts d'appui	195 708	160 939	43 400	21 300	<b>13 160</b>	-	-	-	-	434 507
Banque mondiale (Climatiseurs d'automobile)	1 369 800	1 347 300	1 347 300	126 800	<b>125 800</b>	-	-	-	-	4 317 000
Coûts d'appui	121 962	119 937	119 937	10 092	<b>10 002</b>	-	-	-	-	381 930
Banque mondiale (Aérosols)			371 910							371 910
Coûts d'appui			27 893							27 893
PNUD (Aérosols)			224 000							224 000
Coûts d'appui			13 440							13 440
Banque mondiale (Mousses)	0	0	1 725 000	1 050 000	<b>147 564</b>	35 000	-	-	-	2 957 564
Coûts d'appui	0	0	129 375	78 750	<b>11 067</b>	2 625	-	-	-	221 817
Banque mondiale (Inhalateurs à doseur)	*	*	*	*	*	*			*	*
Coûts d'appui	*	*	*	*	*	*			*	*
ONUDI (Solvants)			1 464 733							1 464 733
Coûts d'appui			108 974							108 974
<b>Total des tranches annuelles du financement (\$US)</b>	<b>4 854 558</b>	<b>5 353 287</b>	<b>7 394 943</b>	<b>2 176 800</b>	<b>649 919</b>	<b>216 000</b>	-	-	-	<b>20 645 507</b>
<b>Total des coûts d'appui (\$US)</b>	<b>429 590</b>	<b>474 876</b>	<b>599 919</b>	<b>177 642</b>	<b>53 759</b>	<b>18 915</b>	-	-	-	<b>1 754 701</b>
<b>COÛT TOTAL POUR LE FONDS MULTILATÉRAL</b>	<b>5 284 148</b>	<b>5 828 163</b>	<b>7 994 862</b>	<b>2 354 442</b>	<b>703 678</b>	<b>234 915</b>	-	-	-	<b>22 400 208</b>

**FINANCEMENT DEMANDÉ:** Approbation en principe de l'élimination totale des SAO, du financement total du projet et du total des coûts d'appui, et approbation du financement de la troisième tranche (2006) tel qu'indiqué ci-dessus.

<b>RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT</b>
--------------------------------------

Approbation globale
---------------------

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de l'Indonésie, le PNUD a soumis à la 51<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, une demande de financement pour la tranche 2006 du plan national d'élimination (PNE) de l'Indonésie au coût total de 649 919 \$US, plus les frais d'appui d'agence de 53 759 \$US. Le PNUD avait déjà soumis une demande similaire à la 50<sup>e</sup> réunion mais avait été invité à la soumettre de nouveau avec des informations supplémentaires.

### Historique

2. Le PNE de l'Indonésie avait été approuvé à la 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif avec le PNUD comme agence d'exécution principale tandis que l'ONUDI et la Banque mondiale allaient jouer le rôle d'agences d'exécution coopérantes. Le PNE de l'Indonésie était une combinaison de plusieurs anciens plans sectoriels avec de nouvelles activités, et avait introduit dans ce pays le concept de vérification de la consommation à l'échelle nationale.

3. La mise en œuvre de ce PNE permettra au gouvernement indonésien d'honorer ses obligations en vertu du Protocole de Montréal, notamment l'élimination totale de l'utilisation réglementée de CFC, CTC et TCA, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Pour réaliser ces objectifs, une série d'activités d'investissement et d'activités ne portant pas sur des investissements, d'assistance technique et de renforcement des capacités sont actuellement ou seront mises en œuvre par l'Indonésie avec l'aide du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale. Le financement total approuvé en principe pour le PNE se chiffrait à 20 645 507 \$US, plus des frais d'appui d'agence de 1 754 701 \$US.

4. La 50<sup>e</sup> réunion avait décidé de reporter à la 51<sup>e</sup> réunion, l'examen de la demande de financement de la tranche 2006 et avait demandé au PNUD de fournir les informations supplémentaires suivantes :

- a) Un rapport de vérification révisé concernant la consommation de CFC, CTC et TCA en 2005, conformément aux directives du Comité exécutif adoptées à la 46<sup>e</sup> réunion. Cette vérification doit aussi mettre en évidence l'expérience de la mise en œuvre de la réglementation initiale révisée en juin 2006 et comprendre les informations détaillées sur :
  - i) Le fonctionnement effectif de la nouvelle structure institutionnelle;
  - ii) La répartition des responsabilités;
  - iii) La collecte et la transmission de l'information sur les importations réelles des SAO;
  - iv) L'institution des quotas d'importation; et
  - v) La liste des importateurs, et l'octroi des permis d'importation.

- b) Un plan annuel de mise en œuvre révisé qui tient compte des objectifs de consommation 2007 et 2008 et qui fournit de l'information sur l'évaluation de la consommation restante de CFC par secteur, l'affectation des soldes restants et du financement demandé, et sur les répercussions prévues des activités sur la consommation restante.

5. Le rapport sur le plan d'activités de l'année précédente avait été soumis avant la 50<sup>e</sup> réunion et jugé satisfaisant. Une brève description dudit rapport est incluse dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/34. Le rapport concernant la tranche précédente ne sera pas réexaminé dans le présent document.

### **Rapport de vérification révisé.**

#### Données relatives à la consommation de 2005

6. Il y a eu des clarifications sur un certain nombre de questions. Ainsi, il semblerait que 417,69 tonnes PAO avaient été enregistrées par erreur dans le cadre des CFC, alors qu'il s'agissait en réalité d'importations de HFC. Il y a par ailleurs des indications que des importateurs non officiels avaient acheté un permis d'importer chez l'unique importateur officiel précédent, et que les importations effectuées à ce titre avaient été comptabilisées deux fois : une fois pour l'importateur agréé et une deuxième fois pour les importateurs non agréés. Cette situation a eu pour conséquence un surplus de 242 tonnes PAO. Enfin, les services des douanes semblent avoir enregistré plus d'importations que ce que montre la vérification initiale qui fait état de 88 tonnes PAO. Apparemment, les 88 tonnes PAO ne couvrent que les données douanières qui utilisent le poids comme unité de mesure, alors qu'il y aurait un certain nombre d'autres rapports qui ont utilisé des unités qui ne pouvaient pas être convertibles en poids. L'approche utilisée pour évaluer les importations provenant d'autres pays a été plus raffinée, ce qui fait que la principale variable inconnue demeure les importations de CFC-12 de Singapour en Indonésie. Le volume total des exportations prouvées est de 1 031 tonnes PAO.

7. Les données relatives à la consommation intérieure ont fait l'objet d'une vérification approfondie. Le volume confirmé de ventes a diminué, du fait que certaines substances vendues ont été identifiées comme étant du HCFC et non pas du CFC. En outre, les niveaux des stocks avaient baissé au cours de 2005, c'est-à-dire, tout le CFC vendu ne provenait pas des importations. Cela étant, les données sur les ventes ont été revues à la baisse à partir du chiffre maximum initial de 3 624 tonnes PAO, à un maximum de 2 241 tonnes PAO.

#### Expérience de la mise en œuvre de la réglementation originale révisée

8. Le 22 juin 2006, le Ministère du commerce a signé une réglementation révisée « régissant l'importation des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) ». L'une des principales caractéristiques de cette réglementation réside dans le fait qu'elle interdit toute importation de halons, de CTC (à l'exception des utilisations de laboratoire) et de TCA. Les importations de CFC et du bromure de méthyle sont autorisées sur la base des quotas d'importations jusqu'en décembre 2007. Le HCFC peut être importé sans restriction sur la quantité, mais a besoin d'un permis comme toutes les autres SAO. Les importations de SAO ne sont autorisées qu'à travers six ports maritimes bien spécifiés.

9. Conformément à la demande de la 50<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, une évaluation a été effectuée en décembre 2006 et en janvier 2007. Cette évaluation comprenait : un examen des textes pertinents, des entretiens et des discussions avec les responsables des Ministères de l'environnement, du commerce, de l'industrie; les autorités douanières et les autres départements compétents. Le vérificateur a indiqué que d'une manière générale, il y a eu des progrès évidents dans la mise en application de la réglementation et que les mesures entreprises vont probablement conduire à un mécanisme efficace de contrôle de la fourniture des SAO.

10. Le vérificateur a formulé un certain nombre de recommandations qui révèlent indirectement le niveau de mise en application réalisé. Ces recommandations suggèrent de réduire le délai d'attribution des permis d'importation, redéfinir une procédure pour les demandes de renouvellement et que les codes douaniers devraient faire partie du permis. Les vérificateurs ont en outre proposé que la question d'échange des quotas entre les différents importateurs soit examinée et que les quotas d'importation soient valides pour une année civile. Enfin, le rapport sur les importations réelles basées sur les permis octroyés devrait être amélioré et les procédures de contrôle des importations illégales spécifiées.

#### *Fonctionnement effectif de la nouvelle structure institutionnelle*

11. La mise en application de la nouvelle réglementation a démarré peu après sa signature. Les premiers signes de la collaboration entre les différentes institutions impliquées sont encourageants. Les recommandations du vérificateur soulignent qu'un alignement des systèmes de communication des données entre tous les départements concernés demeure une nécessité. Le vérificateur a par ailleurs recommandé des directives techniques plus détaillées pour rendre l'application de la nouvelle réglementation plus directe et plus transparente.

#### *Répartition des responsabilités / Collecte et transmission des données relatives aux importations réelles des SAO*

12. La mise en place du processus d'octroi des permis est complexe. La nouvelle réglementation prévoit la participation de plusieurs institutions gouvernementales telles que les Ministères de l'environnement, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et de l'Organisme de la surveillance des produits alimentaires et pharmaceutiques. Chaque institution joue un rôle différent tout en étant associé à la mise en application, ce qui exige une bonne coordination interdépartementale. Les rôles respectifs de chaque institution ont été définis et sont bien compris par les différents ministères. Il ressort de l'évaluation de la première phase de la mise en application que chaque ministère remplit ses responsabilités avec diligence.

13. Depuis juillet 2006, 43 agents des douanes venus des six ports maritimes ont été formés et 19 identificateurs de frigorigènes ont été fournis. Un mémorandum d'accord entre le Ministère de l'environnement et les autorités douanières avait déjà été signé vers la fin de 2005.

14. L'évaluation a fait état d'une amélioration de la coordination interdépartementale, de la synchronisation entre les ministères, des données relatives aux importations et de la réduction du délai pour l'approbation des PI/RI-SAO, car dans certaines zones, il fallait des incitations pour améliorer la mise en application afin d'obtenir les résultats escomptés.

15. De juillet 2006 au 10 janvier 2007, l'ensemble des importations de CFC et de HCFC, dans le cadre des quotas a été évalué à 694,26 tonnes métriques sur un total de 5 039,72 tonnes métriques. Pour le CFC-11, CFC-12 et le R-502, un total de 516 tonnes PAO a été alloué, mais l'ensemble des importations se chiffrait à 31,28 tonnes métriques seulement, conformément aux données d'importations fournies par le Ministère du commerce à la date du 10 janvier 2007.

*Institution des quotas d'importation et de la liste des importateurs, et octroi des permis d'importation.*

16. Les importateurs sont sélectionnés et par la suite, les permis leur sont délivrés à travers un processus multi-départemental dont font toujours partie le Ministère de l'environnement et le Ministère du commerce. Entre juillet 2006 et janvier 2007, le Ministère de l'environnement a délivré 15 permis qui tous ont été par la suite approuvés par le Ministère du commerce. Au cours de la même période, trois importateurs avaient importé le CFC sans avoir été légalement enregistrés. Avec ce nouvel élément, le nombre d'importateurs légalement enregistrés en Indonésie est passé à quatre.

### **Plan annuel de mise en œuvre révisé**

17. Au cours de l'année considérée dans le rapport, la consommation maximum admissible en vertu de cet accord était de 3 880 tonnes PAO. En 2006, cette consommation admissible était seulement de 2 331 tonnes PAO. Pour l'année en cours, la consommation doit demeurer inférieure à 1 122 tonnes PAO, tandis que pour la prochaine année et pour 2009, une consommation de 30 tonnes PAO seulement sera admissible au financement. Étant donné qu'au cours des 12 mois qui suivront après le 1<sup>er</sup> janvier 2008, une consommation de 30 tonnes PAO seulement sera admissible, les activités de l'année passée et de l'année en cours devront avoir pour objectif d'aider l'Indonésie à réduire d'environ 99%, sa consommation à partir de presque 2 500 tonnes PAO.

*Informations sur l'évaluation de la consommation restante de CFC par secteur et répercussions prévues*

18. Conformément à la décision 50/33, le PNUD, à titre d'agence d'exécution principale, a soumis l'information sur l'évaluation de la consommation restante de CFC en Indonésie par secteur, ainsi que les répercussions détaillées prévues des activités sur la consommation. Le Tableau 1 en donne un aperçu.

Tableau 1

## Évaluation de la consommation de CFC et répercussions par secteur

Secteur	Consommation de CFC prévue en 2005 (tonnes PAO)	Répercussions prévues en 2006 (tonnes PAO)	Consommation de CFC prévue en 2006 (tonnes PAO)	Répercussions prévues en 2007 (tonnes PAO)	Consommation de CFC prévue en 2007 (tonnes PAO)	Répercussions prévues en 2008 (tonnes PAO)	Utilisation prévue de CFC en 2008 (tonnes PAO)	Répercussions ultérieures non examinées (tonnes PAO)
Aérosol	80	-	80	70	10	-	10	10
Mousses	352	130	222	122	100	70	30	30
Réfrig. (Fabric.)	476	300	176	176	0	0	0	0
Réfrig. (Entretien)	1 100	400	700	400	300	100	200	200
Climatiseurs d'auto.	369	128	241	56	185	121	64	64
Inhalateurs à doseur	30	0	30	0	30	0	30	30
Solvants	41	21	20	20	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>2 448</b>	<b>979</b>	<b>1 469</b>	<b>844</b>	<b>625</b>	<b>291</b>	<b>334</b>	<b>334</b>

19. Les informations contenues dans le tableau ci-dessus permettent de comprendre la situation actuelle du pays en ce qui concerne ses efforts d'élimination et les secteurs prioritaires sur lesquels la mise en application devra être centrée au cours des deux prochaines années.

*Affectation prévue des soldes restants et du financement demandé.*

20. Conformément à la décision 50/33, le PNUD, à titre d'agence d'exécution principale, a soumis l'information sur l'affectation des soldes restants et du financement demandé pour les différents secteurs. Le Tableau 2 ci-dessous en donne un aperçu.

Tableau 2

## Affectation des soldes restants et du financement demandé pour les différents secteurs

Secteur	Montant total libéré (\$US)	Estimation du montant décaissé/engagé (\$US)	Solde non engagé / non décaissé (\$US)	Tranche 2006 à libérer en 2007 (\$US)	Estimation décaissements / engagements 2007 (\$US)	Estimation décaissements / engagements 2007 (\$US)
Aérosols	595 910	209 158	386 782	-	42 042	-
Mousses	2 775 000	1 658 419	1 116 581	147 564	1 200 800	63 345
Réfrig. (Fabric.)	6 000 000	3 578 180	2 421 820	217 000	1 682 715	956 105
Réfrig. (Entretien)	4 752 745	2 760 190	1 992 555	159 555	1 758 019	394 091
Climatiseurs d'auto.	4 191 200	3 570 843	620 357	125 800	670 806	75 351
Solvants	1 464 733	954 121	510 612	-	510 612	-
<b>Total</b>	<b>19 779 588</b>	<b>12 730 911</b>	<b>7 048 707</b>	<b>649 919</b>	<b>5 864 994</b>	<b>1 488 892</b>

21. Les dépenses importantes engagées en 2007 dans le secteur de la fabrication en réfrigération et dans le secteur des mousses se rapportent à l'achèvement des projets commencés antérieurement et aux autres engagements existants. Si l'on ne prend pas en compte ces secteurs, 84% des fonds restants sont concentrés dans les secteurs de l'entretien en réfrigération et de l'entretien des climatiseurs automobile. Cette situation traduit le défi présenté dans le tableau 1 concernant l'élimination à réaliser. Le plan annuel de mise en œuvre fournit des informations détaillées sur un certain nombre d'activités à entreprendre en 2007 dans les différents secteurs.

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

### OBSERVATIONS

#### Données relatives à la consommation pour 2005

22. Il apparaît évident, à partir des données relatives à la consommation de 2005 contenues dans le rapport de vérification révisé, que les différentes sources fournissent des informations beaucoup plus concordantes que celles transmises pour la vérification précédente. En outre, la confiance peut également résulter du fait que les études effectuées dans les secteurs de la consommation au cours des récents mois n'ont fait état que de faibles volumes de consommation dans les secteurs de la fabrication utilisant le CFC. Par conséquent, le principal consommateur qui demeure devrait être le sous secteur de l'entretien (le secteur des climatiseurs d'automobile notamment). Pour que l'Indonésie puisse avoir une consommation au-dessus de la limite établie pour 2005, c'est-à-dire 3 880 tonnes PAO, il aurait fallu avoir une consommation du secteur de l'entretien d'environ 3 000 tonnes PAO ou plus. Or, les autres pays comparables en termes de superficie et de richesses ont une consommation qui semble osciller habituellement entre 2 000 et 600 tonnes PAO dans le secteur de l'entretien. Le fait que la vérification soit devenue plus approfondie et qu'elle ait permis d'éliminer un certain nombre d'erreurs, que les différentes approches produisent des résultats de plus en plus similaires et que les nouvelles études sur le secteur de la consommation suggèrent une forte probabilité d'une consommation du secteur de l'entretien inférieure à 2 000 tonnes PAO, fait croire que l'Indonésie a été en mesure de réaliser l'objectif de 2005 stipulé par l'accord.

Données vérifiées	Valeur dans la soumission à la 51 <sup>e</sup> réunion	Valeur dans la soumission à la 50 <sup>e</sup> réunion	Changement
Total des importations de SAO enregistrées et non enregistrées en Indonésie (estimation éclairée)	2 664 tonnes PAO	3 337 tonnes PAO	-20,2%
Total des exportations de SAO en Indonésie	1 031 tonnes PAO	509 tonnes PAO	+102,6%
Totale des ventes intérieures de SAO en Indonésie	2 241 tonnes PAO	3 624 tonnes PAO	-38,2%
Demande intérieure maximum de SAO en Indonésie	2 331 tonnes PAO	2 331 tonnes PAO	+/-0%

Expérience dans la mise en œuvre initiale de la nouvelle réglementation

23. L'information fournie par le vérificateur comprenait des clarifications importantes sur le fonctionnement du nouveau système, en particulier sur l'importance que les principales parties prenantes accordent à la bonne marche de la nouvelle réglementation. Il apparaît évident désormais, à partir du rapport des vérificateurs, que la réglementation est appuyée par les ministères les plus importants, et que les difficultés antérieures semblent avoir été surmontées. Certes la vérification a encore un certain nombre de problèmes à examiner, mais ceux-ci pourraient relever du niveau opérationnel et résulter des difficultés normales associées à la mise en place d'une nouvelle structure institutionnelle.

Plan annuel de mise en œuvre révisé

24. Le plan annuel de mise en œuvre révisé traite d'un certain nombre de préoccupations exprimées par le Comité exécutif dans sa décision 50/33. Ce plan est maintenant plus centré sur la nécessité de réaliser les réductions et l'élimination subséquente, à l'échelle nationale, comparativement à l'approche segmentée de la version précédente.

25. Le Secrétariat a jugé la vérification présentée suffisante pour fournir des certitudes que l'objectif de consommation de 2005 stipulé dans l'accord a été réalisé. Le plan annuel et la tranche associée sont recommandés pour approbation globale.

**RECOMMANDATION**

26. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale de la troisième tranche du plan d'élimination avec les coûts d'appui associés, aux niveaux de financement indiqués dans le tableau ci-dessous.

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet (\$US)</b>	<b>Coûts d'appui (\$US)</b>	<b>Agence d'exécution</b>
(a)	Élimination des substances du Groupe I Annexe A et des substances des Groupes II et III, Annexe B en Indonésie	376 555	32 690	PNUD
(b)	Élimination des substances du Groupe I Annexe A et des substances des Groupes II et III Annexe B en Indonésie	273 364	21 069	Banque mondiale



